



Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2021

<u>Présidence</u>	:	M. Jean-Philippe Yerly, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	61
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	Patricia Gremaud, secrétaire communale Gabrielle Mathez, secrétaire communale remplaçante Daniela Pasquier, caissière communale

Il est 20h00 lorsqu'au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que **M. le Syndic** accueille les 55 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée des comptes 2020. M. le Syndic rappelle que pour cette assemblée organisée dans cette période spéciale de pandémie, il a été nécessaire de s'inscrire pour respecter les directives de l'OFSP.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 12 du 26 mars 2021, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont M. Ducrot Vincent, président de la commission financière, M. Christian Tinguely, nouveau conseil communal, M. Roger Seydoux, M. et Mme Daniel et Armida Mathey.

Par contre, 50 citoyens ont annoncé leur présence et nous les en remercions.

Tout d'abord, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire communale, Mme Gabrielle Mathez, entrée en fonction le 1^{er} mars 2021 qui participe à sa 2^{ème} assemblée communale.

M. le Syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Rémy Pugin (17 sièges), M. Florian Bassenne (16 sièges) et M. Alain Dumont (21 sièges).

M. le Syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le Syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :



1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 présentation générale des comptes communaux
 - compte de fonctionnement
 - compte des investissements
 - 2.2 rapport de la commission financière
 - 2.3 approbation des comptes
3. Investissement du parking de la paroisse
4. Approbation du règlement des finances communales (RFin)
5. Election des membres de la Commission financière 2021-2026
6. Information du Conseil communal
7. Divers

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda.

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le Syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal et sur le site de la commune.

M. le Syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2. Comptes 2020

2.1 Présentation générale des comptes communaux

M. le Syndic et les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, procède à la présentation des comptes 2020. Les comptes 2020 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle. La commission financière présentera ensuite son rapport sur la base du rapport de l'organe de révision externe.



▪ **Compte de fonctionnement**

0 – Administration

Compte n°01 – Assemblée communale, Conseil, Commissions

Les charges budgétées pour 2020 étaient de CHF 60'000.00 alors que les comptes 2020 montrent des charges de CHF 44'802.50. Le budget a été surévalué en pensant que notre PAL serait de retour plus rapidement. La pandémie actuelle a aussi ralenti sensiblement le rythme des affaires communales.

Compte n°02 – Administration générale

Le Budget 2020 représentait CHF 114'980.60 alors que les comptes 2020 montrent un montant de CHF 122'420.65. Les salaires du personnel communal ont été revalorisés.

1 – Ordre public

Compte n°14 – Police du feu

Ce compte a en charge un montant de CHF 37'323.00 et en revenu un montant de CHF 31'131,80. Ceci s'explique car il y a eu moins d'exercices dû à la Covid-19, d'où les charges réduites par rapport au budget 2020.

Compte n°15 – Militaire

Ce compte montre des charges et des revenus d'un montant de CHF 6'527,85 et n'apporte pas de commentaire de la part de **M. Laurent Gremaud**.

Compte n°16 – Protection civile

Ce compte montre des charges d'un montant de CHF 1'148,15 et n'apporte pas de commentaire particulier de la part de **M. Laurent Gremaud**.

Compte n°17 – Protection de la population

Ce compte représente le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs. Le montant en charges est de CHF 6'725,00 et en revenu de CHF 5'728,90. **M. Laurent Gremaud** souligne qu'il y a eu moins de travail dû à la Covid-19, d'où les charges réduites par rapport au budget 2020.

2 – Enseignement et Formation

Compte n°20 – Ecole enfantine

Concernant la participation aux dépenses cantonales, le montant en charge est de CHF 63'619.10 contrairement au budget qui était de CHF 64'041.75. **Mme Séverine Noël** précise que ce sont des charges liées.

Compte n°21 – Cycle scolaire obligatoire

Ce compte a en charge CHF 817'388.75 pour un budget de CHF 799'910.90.

Cette différence est expliquée comme suit :

Le Compte n°21.365.30 – subvention AES la passerelle a en charge CHF 79'937.85 contre un budget de CHF 40'917.35. Cela présente une augmentation d'environ CHF 40'000.00 qui est due aux recettes parentales perdues durant la Covid-19 et aux salaires du personnel payés à 100%. Il n'y a pas eu de subventions du Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ et les aides pour les RHT du SOE nous a été refusées. Pour Echarlens, cela représente CHF 16'709.75 de participation à cette perte.



Compte n° 22 – Ecoles spécialisées

Ce compte à en charge CHF 125'608.95 contre CHF 134'810.85 au budget. **Mme Séverine Noël** précise que ce sont des charges liées.

Compte n°23 – Formation professionnelle

Ce compte à en charge CHF 9'599.50 contre CHF 14'010.15 au budget. **Mme Séverine Noël** précise que ce sont des charges liées.

Mme Séverine Noël passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour les comptes suivants :

Compte n°29 – Administration scolaire

Ce compte a en charge CHF 79'054.75 contre un revenu de CHF 111'736.25.

Le compte 29.301.00 - Salaires personnel de conciergerie montre une augmentation des heures liées au personnel de conciergerie dû à la situation sanitaire actuelle qui oblige les concierges à nettoyer et désinfecter quotidiennement les locaux de l'école.

Le compte 29.313.00 – Fourniture de conciergerie montre que lors de l'année écoulée, nous avons été contraints d'acquérir du matériel supplémentaire en relation avec la pandémie de la COVID-19 (désinfectant et serviettes).

Le compte n°29.314.00 – Entretien des bâtiments montre une augmentation qui est due à des réparations liées au couvert des bus scolaires ; ceux-ci ont coûté moins que le montant initialement prévu.

Le compte n°29.315.00 – Entretien mobilier + technique a eu très peu de frais durant l'année 2020.

Le compte n°29.435.00 – Produits : remboursements divers, ce compte représente les remboursements liés au Cercle scolaire, ainsi qu'à l'Accueil Extra Scolaire AES.

M. Laurent Gremaud passe la parole à **Mme Régine Décailloz Fischer** pour les comptes suivants :

3 – Culte, culture et Loisirs

Ce chapitre apporte des charges globales de CHF 77'523.05 pour un revenu de CHF 316.35. Le budget était de CHF 95'439.45 pour des revenus de CHF 177.65.

Compte n°30 – Culture

Le compte n° 30.351.00 - Montant inférieur au budget car moins d'élèves participant au conservatoire.

Le compte 30.365.10 – Il n'y a pas eu de dons aux diverses manifestations annulées ; cause de la crise sanitaire COVID-19.

Compte n°33 – Parcs publics, chemins pédestres

Le compte 33.314.00 – l'entretien des places de parcs, jardins, fleurs a été surestimé ; en charge CHF 578.70 pour un budget de CHF 2'000.00. Toutefois, la différence a été contrebalancée par les comptes du personnel d'entretien, du personnel de la voirie. (comptes 33.301.00 – 33.390.00 – 33.390.10).

Compte n°34 – Sport, Piscine, centre sportif

Ce compte n'apporte pas de commentaire ; ce sont des charges liées.



Compte n°35 – Autres loisirs

Le budget de CHF 2'400.00 n'a pas été utilisé car les manifestations ont été annulées.

Pour le chapitre suivant, **Mme Emilie Amey** et **Mme Séverine Noël** présentent les comptes :

4 – Santé

Compte n°40 – Hôpitaux

Ce compte a en charge CHF 13'693.20 – cela n'apporte pas de commentaire ; ce sont des charges liées.

Compte n°41 – Hômes Médicalisés

Ce compte a en charge CHF 145'119.00 – cela n'apporte pas de commentaire ; ce sont des charges liées.

Compte n°44 – Soins Ambulatoires

Ce compte a en charge CHF 120'729.00 – cela n'apporte pas de commentaire ; ce sont des charges liées.

Compte n°46 – Service médical des écoles

Ce compte a en charge CHF 6'790.70 contre CHF 2'000.00 au budget et un revenu de CHF 3'799.30. Pas de commentaire particulier, c'est un compte qui se rééquilibre avec les entrées des parents.

Compte n°47 – Contrôle des denrées alimentaires

Ce compte a en charge CHF 87,85. Pas de commentaire particulier.

Pour le chapitre suivant, **Mme Emilie Amey** et **Mme Séverine Noël** présentent les comptes :

5 – Affaires sociales

Compte n°54 – Protection de la jeunesse

Ce compte a en charge CHF 12'533.35 contre CHF 17'000.00 au budget. Nous avons payé moins de subventions durant l'année 2020.

Compte n°55 – Invalidité

Ce compte a en charge CHF 214'460,35 – cela n'apporte pas de commentaire ; ce sont des charges liées.

Compte n°57 – Hômes

Ce compte à en charge CHF 47'515,00. Il est rappelé que depuis 2018, il s'agit d'un pot commun réunissant les communes du district ; les coûts sont établis selon une clé de répartition.

Compte n°58 – Aide Sociale

Ce compte a en charge CHF 155'941.00. Un revenu de CHF 480.00 ; ce sont les heures de secrétariat effectuées par notre secrétaire communale pour le service des curatelles Sionge et Rive Gauche.

Mme Emilie Amey et **Mme Séverine Noël** passent la parole à **M. Laurent Gremaud** pour les comptes suivants :



6 – Transport et communications

Compte 62 – Routes communales, génie civil

Ce compte a en charge CHF 96'018,35 contre un revenu de CHF 6'198,50.

Le Compte n°62.301.00 – Salaires personnel édilitaire : Moins d'heures ont été effectuées par les auxiliaires.

Le Compte n°62.313.05 – Sable et sel pour déneigement : Au vu de l'hiver précédent, il restait une quantité de sel encore suffisante. Dès lors, aucune commande n'a été effectuée l'année dernière.

Le compte n°62.316.00 – Location : lame neige, saleuse, désherbeuse : Location d'une machine à eau chaude pour les mauvaises herbes.

Le Compte n°62.318.02 – Prime d'assurances véhicules de la voirie : La prime 2020/21 du véhicule Carraro a déjà été payée en octobre 2020.

Le Compte n°62.318.10 – Prestation de service – études Cheseaux : Les travaux seront réalisés en 2021.

Compte 64 – Infrastructure ferroviaire

Le compte Infrastructure ferroviaire est une charge liée n'apportant pas de commentaire particulier.

Compte 65 – Trafic régional

Le compte trafic régional est une charge liée et n'apporte pas de commentaire particulier.

M. Laurent Gremaud passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour les comptes suivants :

7 – Protection et aménagement de l'environnement

Compte 70 – Approvisionnement en eau

Le Compte n° 70.312.00 - Achat d'eau à l'AMER à CHF 144'676.40 en charges pour un budget de CHF 124'000.00. La commune a eu une plus grande consommation d'eau et une grande partie de ce montant se retrouve dans le compte 70.435.00 - Produit de la vente d'eau.

Compte 71 - Protection des eaux

Le compte n° 71.318.00 - Honoraires et prestations service / ingénierie a des charges de CHF 6'848.50 pour un budget de CHF 3'000.00 ; la différence est due à la 1^{ère} étude pour l'épuration de Montmelley.

M. Pascal Mauron passe la parole à **Mme Régine Décailloz Fischer** pour les comptes suivants :

Compte n° 72 – Ordures ménagères

Ce compte a en charges CHF 91 633.95 contre des revenus de CHF 84 964.65. Un taux de recouvrement de 92,72 % (obligation légale 70%).

Le compte n° 72.310.00 - Achat de matériel a en charges CHF 1'294.00 contre un budget CHF 900.00, cela est dû à une réparation des bennes à papier (joints des couvercles)

Le compte n°72.318.10 - Vieux papier a en charges CHF 5'227.60 contre CHF 3'500.00 frs au budget. Elle précise qu'il n'y a pas eu de ristourne en 2020 sur le papier suite à l'effondrement du marché. La Chine ayant fermé ses frontières, entre autres au vieux papier, l'Europe s'est trouvée saturée avec des stocks pour lesquels il a fallu trouver d'autres filières de recyclage plus coûteuses. Les exportateurs ont dû conditionner en balles et stocker, ce qui a péjoré le prix. Avant, il était donné 60 frs/to et en 2020, la Commune dû payer jusqu'à 45 frs/to en supplément pour l'élimination.



Le compte n° 72-318-14 - Ferraille a la même problématique que le papier. Le marché subit la loi de l'offre et de la demande. En 2020, la Commune a reçu très peu de rabais et pendant plusieurs mois plus aucun rabais. Il y a eu également l'effet de la crise sanitaire qui a bloqué les besoins et les flux des matériaux.

Tous les autres comptes restent stables.

Compte n° 74 – Cimetière

Ce compte a en charges CHF 4'345.75 contre un revenu de CHF 3'041.35. Les résultats de ce compte sont liés aux décès et relevages obligatoires des tombes selon délais légaux.

Compte n° 78 – Protection de la nature

Un montant de CHF 4'754.70 était budgété en charges alors que les revenus étaient de CHF 297.10. La différence se situe sur le compte 78.390.10 – Ventilation salaire personnel de voirie.

Mme Régine Décailloz Fischer passe la parole à **M. le Syndic** pour le compte suivant :

Compte n° 79 – Aménagement du territoire

Le compte n°79.318.00 – Frais d'honoraires & prestations service représente les prestations pour les constructions au niveau du PAL qui ont été refacturées en partie.

M. le Syndic passe la parole à **Mme Régine Décailloz Fischer** pour le compte suivant :

8 – Economie

Compte n° 80 – Agriculture

Ce compte a des charges de CHF 1'588.55 contre un budget de CHF 1'570.00.

Le compte n° 80.311.00 - Achat de matériel pour la réparation de l'alpage « Pré aux cerfs » par M. Albin Gremaud.

Compte n° 83 – Tourisme

Ce compte a des charges de CHF 47'613.81 contre des revenus de CHF 1'482.65 ; ce sont des charges liées. Le compte n° 83.365.21 – Entretien ASLG a eu des charges de CHF 39'192.61, il s'agit du remplacement des passerelles sur le chemin du lac. (CHF 36'095.61 + notre participation annuelle de CHF 3'097.00)

Mme Régine Décailloz Fischer passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour les comptes suivants :

9 – Finances et impôts

Compte n° 90 – Impôts

Ce compte a en charge un montant de CHF 332'900,28 et un revenu d'un montant de CHF 2'554'028,45.

Le compte n° 90.400.00 - Impôt revenu, personnes physiques : le montant de CHF 1'602'735,05.- est une estimation des impôts de 2020. Il est principalement basé sur les résultats des années précédentes en ajoutant les nouveaux arrivants et en retirant les départs durant l'année écoulée. Mais avec cette année exceptionnelle due à la Covid-19, nous avons réduit ce montant en prenant compte qu'une partie de la population touchera des RHT ainsi que pour certaines personnes une perte d'une partie de leur bonus ou partie variable de leur salaire. (Estimation 84'000.-).



Le compte n° 90.400.10 - Impôt fortune, personnes physiques : le montant de CHF 130'697,70 est un montant estimé qui augmente d'année en année.

Le compte n° 90.400.30 - Impôt prestation et bénéfice en capital : le montant de CHF 69'224,40 est un montant qui fluctue d'année en année. Le budget étant basé sur une moyenne des 5 dernières années.

Le compte n° 90.402.00 - Impôt contribution immobilière : le montant de CHF 161'374,45 ; ce montant est plus haut que le budget dû aux nouveaux appartements.

Les comptes n° 90.403.00 et 90.404.00 - Impôt sur les gains et plus-value ainsi que les mutations immobilières : Il est constaté qu'un montant plus élevé que celui porté au budget est dû aux nombres plus importants de transactions immobilières. Ces montants fluctuent passablement d'année en année. Lors de l'élaboration du budget, les montants sont estimés prudemment.

Compte n° 94 – Gérances fortune et dettes

Ce compte a en charge CHF 85'897,85 contre un revenu de CHF 157'285.35.

Le compte n°943.311.00 – Achat de mobilier, machines, matériel technique. Suite au changement de restaurateur, les nouveaux tenanciers ont décidé d'acheter du mobilier de terrasse. Après discussion, il a été décidé que la commune l'acquiert. Dès lors, une adaptation du loyer a été effectuée sur 10 ans, ceci de manière à amortir cet investissement.

Le compte n°943.314.00 – Entretien de l'immeuble. Lors du semi-confinement du printemps passé qui correspondait également au changement de tenanciers, nous avons profité de procéder à un entretien du restaurant, notamment des crépis, peintures et plinthes. De plus, une fenêtre a également été changée et les WC handicapés ont été équipés des accessoires adéquats aux personnes à mobilité réduite, ainsi que d'une table à langer.

Le compte n°943.315.00 – Entretien mobilier et installations techniques. La Commune a également profité du semi-confinement pour procéder à l'entretien des tables de la grande salle. De plus, nous avons été contraints de changer le lave-vaisselle de la cuisine du restaurant, ainsi que le robinet de la plonge.

Le compte n°943.423.10 – Produit de la location du restaurant. En raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de semi-confinement en vigueur, nous avons décidé de faire l'impasse sur l'équivalent de 4.5 loyers.

M. Laurent Gremaud résume les comptes 2020. Il est constaté que cette année, malgré le Covid, la Commune a un bénéfice de CHF 3'982.91. Des réserves ont pu être faites grâce à des gains et mutations immobilières ainsi que les gains en capitaux. Ces montants représentent une plus-value d'environ CHF 100'000.00.

Il faut bien se rendre compte que les impôts sur l'immobilier vont baisser. En effet, les appartements des immeubles à la route des Chesaux sont pratiquement tous vendus. Il devrait encore avoir la parcelle Comba-Baron, mais la Commune ignore quand le projet commencera.

C'est pourquoi, la commune devra rester raisonnable dans ses dépenses et investissements. L'état actuel des finances, permettra de faire des investissements modérés et réfléchis.

▪ Compte d'investissement

M. Laurent Gremaud passe maintenant la parole à **M. le Syndic**. Il mentionne que le compte de fonctionnement boucle par un bénéfice sur l'exercice annuel de CHF 5'048.39.



Décomptes des investissements terminés à fin 2020 :

Compte 62.501.51 – Routes AF – étude création dossier

Décompte final

Budget voté en assemblée le 12.12.2018	CHF	18'000.00
Total des dépenses	CHF	<u>-18'116.45</u>
Dépassement du crédit	CHF	<u>-116.45</u>

Compte 62.503.50 – Route du Sapier

Décompte final

Budget voté en assemblée le 14.12.2016	CHF	164'000.00
Total des dépenses	CHF	<u>-119'299.70</u>
Crédit non utilisé	CHF	<u>44'700.30</u>
<i>Subventions cantonales</i>	<i>CHF</i>	<i>50'175.70</i>

Compte 62.506.12 – Véhicules et équipements pour édilité

Décompte final

Budget voté en assemblée le 12.12.2018	CHF	130'000.00
Total des dépenses	CHF	<u>-126'200.00</u>
Crédit non utilisé	CHF	<u>3'800.00</u>

Compte 62.506.12 – Véhicules et équipements pour édilité

Décompte final

Budget voté en assemblée le 11.12.2014	CHF	25'000.00
Total des dépenses	CHF	<u>-23798.80</u>
Crédit non utilisé	CHF	<u>1'201.20</u>



M. le Syndic passe la parole à M. Laurent Gremaud pour la présentation du Bilan.

Bilan

Le bilan est présenté au 31 décembre 2020, n'apporte pas de commentaire particulier.

Concernant les engagements hors bilan, ils se montent à CHF 1'933'740.53. Ces engagements sont les parts de la Commune d'Echarlens aux dettes des associations intercommunales.

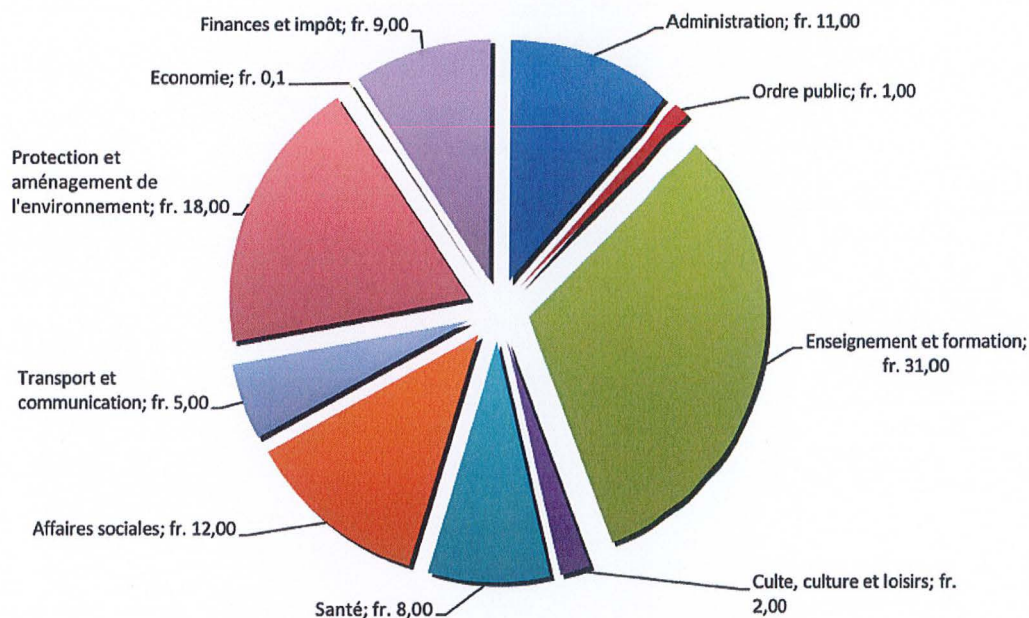
COMMUNE D'ECHARLENS **Engagements hors bilan 2020**

AIS	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin Sionge		
	Part de la commune à l'endettement de l'Association	CHF	690 404,00
	Cycle d'orientation de la Gruyère - Bulle		
	Part de la commune à l'endettement	CHF	1 278 763,00
	Association Régionale la Gruyère		
	Part de la commune à l'endettement	CHF	-35 426,47
			1 933 740,53



Graphique des dépenses

Comme à l'accoutumée, nous vous présentons encore le graphique présentant la répartition des charges par secteur :



- les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charge ;
- les 3 postes de charges principaux sont l'enseignement et la formation, puis la protection et l'aménagement de l'environnement et enfin les affaires sociales.

Mis à part des différences minimales de l'ordre de CHF 2.00 par secteur, la répartition des charges est identique à celle des comptes 2019. Environ 1/3 du budget communal étant consacré à l'enseignement et à la formation.

Coût engendré par le Covid

Il mentionne qu'une estimation des coûts engendrés par le Covid.

La Commune a eu des charges supplémentaires d'un montant d'environ CHF 42'000.00 comprenant notamment l'école et son administration, l'administration communale ainsi qu'une diminution des recettes d'environ CHF 110'000.00, comprenant une baisse des loyers du restaurant, ainsi que des rentrées fiscales moindres.

M. Laurent Gremaud passe la parole à **M. le Syndic** qui la donne à la Commission financière qui expose son rapport, par la voix de **M. Pierre-André Chevalley**.

2.2 Rapport de la commission financière

Il introduit en mentionnant que les comptes 2020 ont été examinés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl ; celle-ci a remis son rapport le 22 mars 2021. La commission financière a examiné les documents et les comptes 2020, une séance avec le Conseil Communal a eu lieu le 12 mars 2021.



Dès lors, la Commission a obtenu tous les renseignements qu'elle avait demandés. La société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Les comptes 2020 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 3'982.91 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 17'044.80. Une extrême rigueur dans les dépenses a permis d'atteindre l'équilibre des comptes et même de procéder à des amortissements supplémentaires. Des attributions aux réserves et fonds de rénovations CHF 102'000.00 ont pu être faites.

Le compte « eau » présente un déficit de CHF 12'616.24, après un prélèvement à la réserve de CHF 23'773.86. Ce point a été soulevé lors de la présentation des comptes 2018 et 2019. Le sujet de la dissolution de l'AMER est toujours d'actualité et un certain flou subsiste quant aux conséquences de cette liquidation, si cette situation perdure, il conviendrait d'envisager une augmentation des taxes pour les années futures.

Le compte de l'épuration atteint les 100% conformément à la loi. Celui du compte « déchets » s'élève maintenant à 92,72 % et respecte également les dispositions légales.

Les investissements 2020 s'élèvent à CHF 113'704.75 par rapport au budget de CHF 224'000.00. Cependant, la situation due à la pandémie peut influencer les comptes de notre commune pour les prochains exercices.

La commission financière remercie le conseil communal ainsi que la boursière communale pour leur travail et pour le climat de confiance qui a prévalu. Elle propose à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2020.

M. le Syndic reprend la parole et profite de l'occasion pour remercier les membres de la Commission financière pour leur engagement. La précieuse collaboration, que ce soit avec le Conseil Communal ou avec l'organe de révision est enrichissante et fort appréciée.

2.3 Approbation des comptes

M. le Syndic propose de passer au vote les comptes 2020 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2020 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée

Résultat du vote : Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre boursière communale Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail toujours très précis.

3. Investissement du parking de la paroisse

M. le Syndic introduit ce point en évoquant que depuis plusieurs années, la paroisse d'Echarlens désire investir dans la réalisation d'un parking.

Ce parking a été mis à l'enquête et a reçu un permis de construire. La commune a été approchée, par la paroisse, pour une collaboration.



Des parents ont émis des remarques liées aux voitures se parquant devant l'école et les dangers y découlant. La commune a trouvé l'opportunité de pallier ce problème en réservant sur ce parking les places nécessaires pour l'école. Par conséquent, la question de participer plus activement dans la réalisation de ce projet s'est posée.

Dès lors, un calcul d'investissement sur la base des coûts d'entretien à long terme a été effectué et a abouti à un montant de participation à l'investissement ; celui-ci serait au total de CHF 550'000.00 dont CHF 180'000.00 pour la commune.

La paroisse est propriétaire du fond et la commune au moyen d'un DDP (Droit Distinct Permanent) en a la jouissance, la responsabilité de gestion et d'entretien pour une durée de 99 ans. Ce parking de 56 places sera public avec néanmoins des règles d'utilisation. Il sera fermé la nuit (heures encore à définir) et des mises à ban seront mises en place pour les irrégularités. Des discussions doivent encore avoir lieu avec la paroisse pour régler certains détails concernant l'entretien de ce futur parking. C'est pourquoi, cet investissement est soumis sous conditions de son approbation par la Commission financière à la fin desdits discussions.

M. le Syndic passe la parole à **M. Christophe Gremaud**, membre du conseil de paroisse, pour la présentation de ce projet.

Dia 1

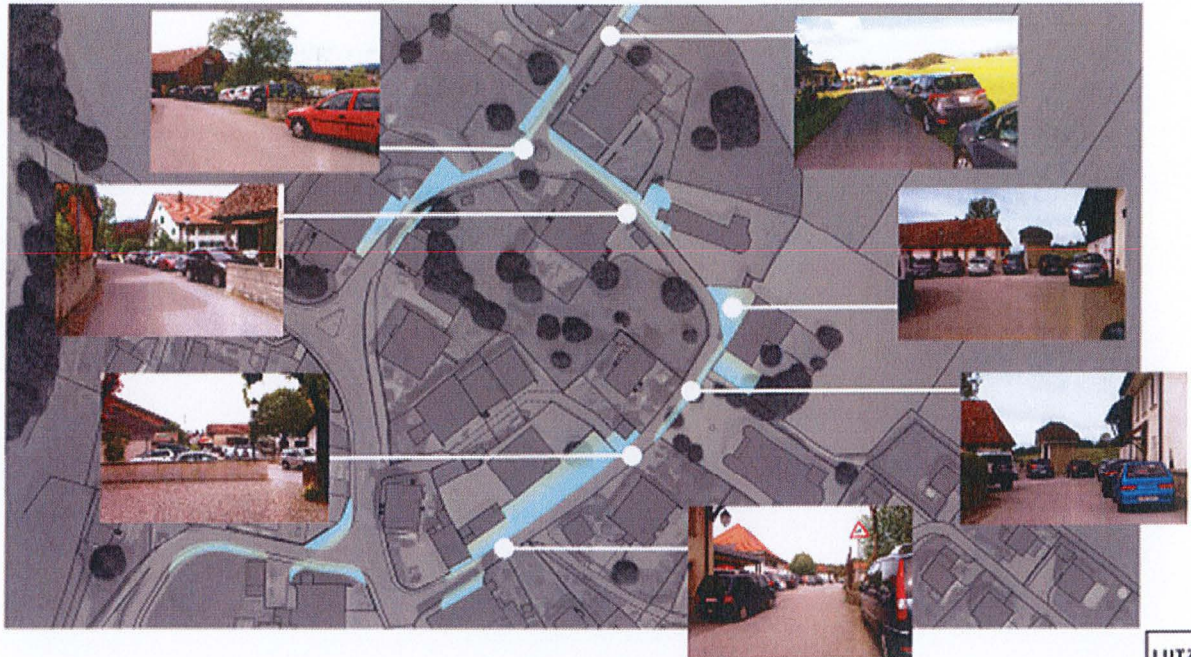


20.09.2017 – Givisiez – © Lutz architectes

1

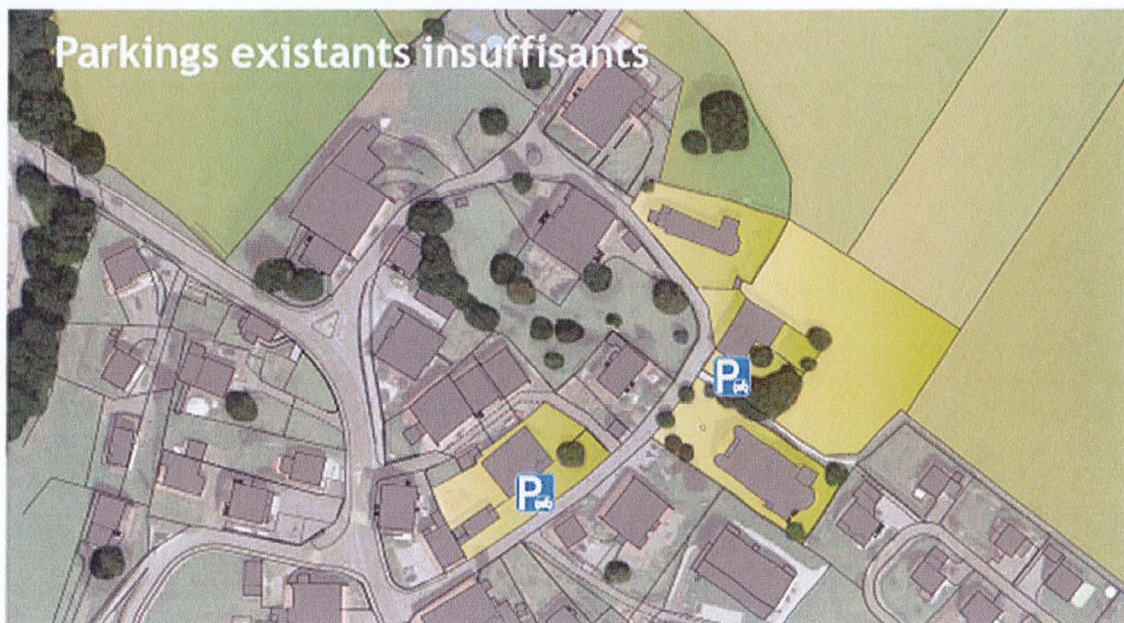


Dia 2 et 3



20.09.2017 – Givélet – © Lutz architectes

19



20.09.2017 – Givélet – © Lutz architectes

18





Dia 4 et 5

DESCRIPTION DU PROJET

Situation

Lieu-dit « Derrière l'église », à gauche du bâtiment « Shalom », derrière l'ancienne église, sur une parcelle à acheter au Bénéfice curial d'Echarlens.

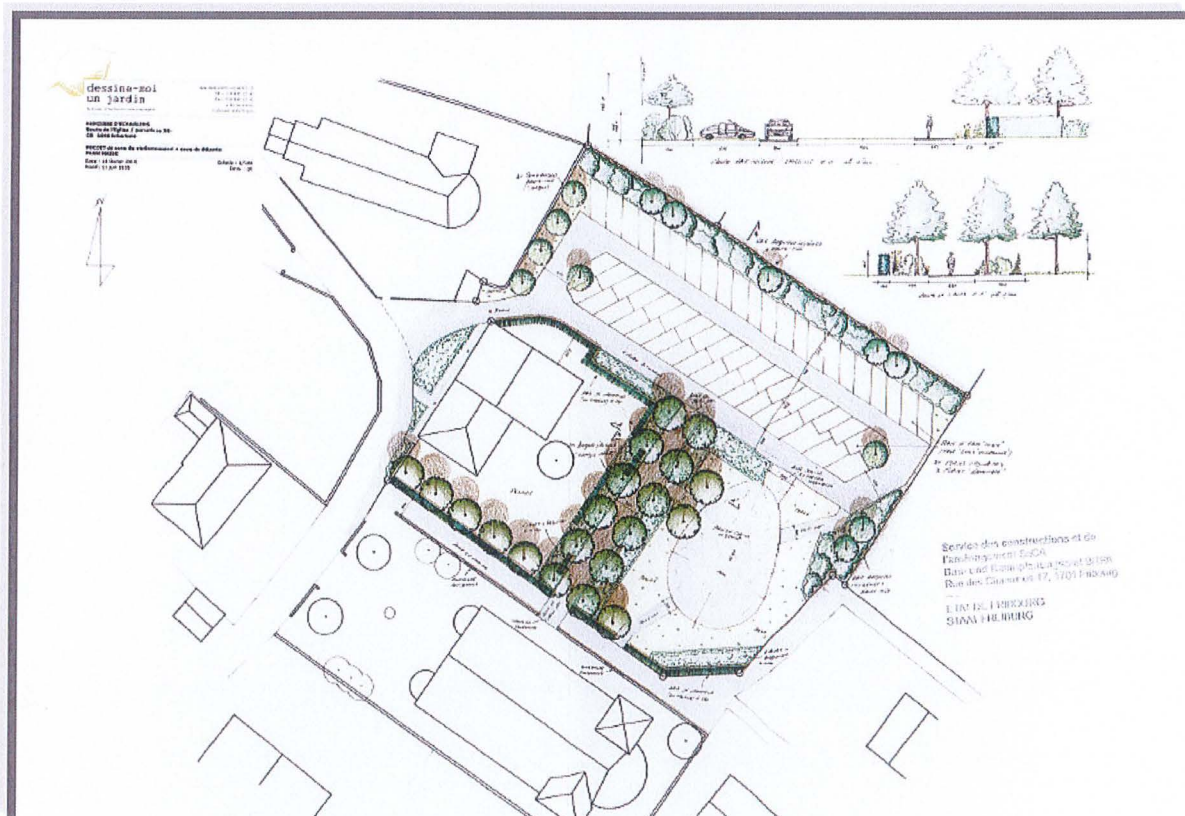
Capacité

57 places.

Ce chiffre, qui résulte d'une analyse urbaine faite dans le cadre de la mise à l'enquête, a été approuvé par le Service de la mobilité. Il tient compte des places existantes (cure, école, ancienne église, cimetière) qui seront supprimées du domaine public lorsque le nouveau parking sera disponible.

Espace vert

Cet espace crée une harmonie entre les éléments bâtis.





Dia 6 et 7



Avantages du nouveau parking pour la Commune d'Echarlens

Objectifs

- ✓ Répondre à un besoin lors de manifestations villageoises ou sportives, de grandes célébrations ecclésiales (mariages, funérailles, premières communions, confirmations,...).
- ✓ Diminuer les risques d'accidents aux abords de l'école.
- ✓ Fluidifier le trafic au centre-village.
- ✓ Offrir des solutions de parage aux citoyens et visiteurs (notamment du sentier des légendes).
- ✓ Répondre à un conflit d'intérêt avec les places aux alentours du restaurant qui doivent bénéficier en priorité aux clients.
- ✓ Apporter une plus-value à l'ancienne église si celle-ci devait être réhabilitée.



PARKING PUBLIC ET ESPACE DETENTE CONSTRUITS PAR LA PAROISSE COÛT DU PROJET

Achat du terrain au Bénéfice curial, frais de notaire, géomètre, registre foncier, impôts	CHF 72'213.00
Frais du contrat de droit distinct et permanent et frais du verbal de division	CHF 10'200.00
Travaux	CHF 429'129.00
Espace détente avec voiles triangulaires	CHF 29'496.00
Divers et imprévus	CHF 14'000.00
Frais déjà engagés (permis de construire, architecte, ...)	<u>CHF 9'614.00</u>
Coût total du projet	CHF 564'652.00

FINANCEMENT ET ENTRETIEN

CONSTRUCTION

Participation de la Paroisse	CHF 384'652.00
Participation de la Commune	<u>CHF 180'000.00</u>
Total	CHF 564'652.00

ENTRETIEN

La Paroisse d'Echarlens concède un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 99 ans, à la Commune d'Echarlens qui s'engage à:

- prendre en charge les frais d'entretien du parking pendant toute la durée du contrat.
- rendre l'objet, à l'échéance du contrat, dans l'état dans lequel elle l'aura reçu en 2022.



Dia 10

Démarrage des travaux :



Septembre 2021

Mise en service :



Début 2022

M. le Syndic reprend la parole et remercie **M. Christophe Gremaud** pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

La Commission financière soulève qu'après la présentation de la construction du parking de la paroisse et les explications du conseil communal, cet investissement de CHF 180'000.00, serait financé par le capital de la commune, sous réserve du contrat DDP (droit de superficie). Le contrat du droit de superficie doit se faire sous la forme authentique, soit devant notaire.

L'investissement de départ est de CHF 180'000.00. L'entretien annuel est de CHF 4'500.00 par an, y compris le fonds de rénovation. La durée est de 99 ans. L'amortissement, selon MCH2 : 2.5% pendant 40 ans, soit CHF 4'500.00 par an.

Au vu de ce qui précède, la commission financière vous propose d'accepter cet investissement, sous réserve de la réalisation du parking et de l'acceptation des contrats finaux.

M. Maurice Ruffieux demande comment sera prévu la circulation sur la route au niveau de l'école. Est-ce que la circulation restera dans les deux sens.

M. le Syndic répond que cette question est encore en suspens et doit encore être finalisée. Ce qui est sûr c'est que le nécessaire sera entrepris pour éviter d'amener le trafic en direction de l'école.

Il a été demandé quel type de revêtement sera utilisé.

M. le Syndic passe la parole à **M. Christophe Gremaud** pour répondre à cette question.



M. Christophe Gremaud explique qu'il y aura deux parties dont 1 zone parking où sera mis en place des pavés perforés qui sera complété avec du gravier et les accès c'est du macro-granat. C'est le même revêtement qui se trouve au centre de la Ville de Bulle qui rend une surface poreuse à l'eau.

M. le Syndic invite celles et ceux qui acceptent cet investissement pour la réalisation d'un parking de bien vouloir s'exprimer à main levée

Résultat du vote : L'investissement de CHF 180'000.00 pour la réalisation d'un parking à la paroisse est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du règlement des finances communales (RFin)

Pour ce point, la parole est passée à **M. Laurent Gremaud**.

Il explique que l'année prochaine entrera en vigueur la nouvelle loi sur les finances MCH2. Le but étant d'harmoniser les plans comptables au niveau communal, cantonal et fédéral.

Dans la mise en œuvre de ce nouveau plan comptable MCH2 les communes doivent également élaborer un règlement des finances. Le but de ce règlement est de définir de manière assez stricte les règles des finances de la commune.

Explication du règlement des finances :

Le règlement ayant été mis à disposition sur le site internet et étant imprimé à la suite des comptes, je vous ne le lirai pas dans son ensemble mais je vais vous présenter les articles importants.

Les montants inscrits dans ce règlement ont été définis en fonction de ce qui s'applique actuellement dans la commune.

Les articles 1 et 2 sont des récapitulatifs de certains articles de loi concernant les finances.

Art. 3 : Actuellement quand un achat doit être effectué, si le montant est inférieur à 20 kFrs ; il est comptabilisé dans le compte de fonctionnement, tandis que si le montant dépasse les 40 kFrs ; il est traité comme un investissement.

Nous avons estimé qu'un montant de 30 kFrs correspond à la situation actuelle des comptes. C'est à dire qu'un montant dépassant les 30 kFrs serait un investissement et un montant inférieur est inscrit dans le compte de résultat.

A noter que cet article 3 ne concerne que le budget.

Art. 4 : N'apporte pas de commentaire de ma part. (Transitoire)

Art. 5 : Cet article concerne les comptes de résultat (anciennement compte de fonctionnement) et d'investissement. En dessous de 30'000 Frs, le conseil communal est compétent pour décider de cette nouvelle dépense. Celle-ci doit apparaître dans le budget et n'est ni une dépense supplémentaire en cours d'année ni un dépassement de crédit. Pour être cohérent avec le montant de 30 kFrs proposé au chapitre 3, le même montant est proposé dans cet article.

Art. 6 : Il correspond aux charges liées intercommunales et intercantionales. Il n'apporte pas de changement par rapport à la situation actuelle.

Art. 7 : Cet article concerne le budget des investissements. Ces valeurs sont les limites maximales de dépassement permises lors d'un investissement. Celui-ci est fixée à 20%, mais au maximum à 50 kFrs. En cas de dépassement d'une de ces limites, le conseil devra demander un crédit additionnel à l'assemblée communale.



Art 8 : Cet article concerne le compte de résultats (anciennement compte de fonctionnement). Ces valeurs représentent les montants maximums que l'on peut dépasser par rapport aux budgets.

Celui-ci est fixée à 20%, mais au maximum à 6 kFrs. En cas de dépassement d'une de ces limites, le conseil communal devra demander un crédit supplémentaire à l'assemblée communale. De plus toutes les dépenses supérieures à 2,5 kFrs devront être listées lors de la présentation des comptes à l'assemblée communale.

Art 9 & 10 : n'apporte pas de commentaires.

M. Laurent Gremaud passe la parole à la Commission financière pour son préavis.

Il explique que ce règlement a pour but principal de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière. Le règlement et les valeurs mentionnées définissent les limites supérieures accordées au conseil communal, aussi bien pour les charges, les investissements et les crédits additionnels. Ce règlement a été soumis à la commission financière et nous vous proposons d'accepter ce dernier.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent le règlement des finances RFin tel que présenté de bien vouloir s'exprimer à main levée

Résultat du vote : Le règlement des finances RFin est approuvé à l'unanimité.

5. Election des membres de la Commission financière 2021-2026

Pour ce point, la parole est passée à **M. Laurent Gremaud**.

La nouvelle loi sur les finances communales LFCo, impose une commission financière à 5 membres.

Habituellement, les commissions sont nommées à la première assemblée d'automne. Deux personnes étant d'accord de rejoindre la commission financière, il nous est apparu opportun de les nommer lors cette assemblée de façon à ce qu'elles puissent déjà travailler avec la Commune lors de l'élaboration du budget 2022.

Il s'agit de Mme Nathalie Mauron et Mme Catherine Firuz ;

- Mme Nathalie Mauron a été membre de la Commission financière à Sorens et travaille actuellement pour le groupe BKV.
- Mme Catherine Firuz a été conseillère communale à Echarlens et travaille actuellement auprès de Crédit Suisse.

Les autres membres sont M. Vincent Ducroz, Président, M. Pierre-André Chevalley, secrétaire et Mme Christiane Oberson.

M. le syndic invite celles et ceux qui élisent les membres de la Commission financière tel que proposé à s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : Les membres de la Commission financière sont élus à l'unanimité.



6. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales 2021-2026

M. le Syndic mentionne que selon l'art. 12 al. 1bis de la loi sur les Communes LCO, l'assemblée communale doit décider le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Il propose d'adopter une convocation par le biais du tous ménages. (Sous réserve des directives COVID)

M. le syndic invite celles et ceux qui approuvent le mode de convocation par le biais du tous ménages tel que proposé à s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : Les membres de la Commission financière sont élus à l'unanimité.

7. Informations du Conseil communal

M. le Syndic introduit ce point avec :

Plan d'aménagement local PAL

Il explique qu'après avoir eu la possibilité de se prononcer sur les remarques émises par le SECA lors de la procédure du droit d'être entendu, notre dossier nous a été retourné fin février 2021.

Cette étape permet maintenant de ficeler le dossier final courant le mois d'avril afin qu'une mise à l'enquête soit entreprise. Cependant, les PHM ne présentaient aucune remarque négative du Canton mais devront néanmoins être avalisés par la Confédération. Cette procédure engendrera, si acceptée par la Confédération, une modification du plan directeur cantonal PDR.

A ce stade de la procédure la Commune ne peut pas communiquer un avis quant à la décision finale sur ce point. La commune a procédé correctement à l'établissement des dossiers. Mais suite aux problèmes auxquels le Canton est confronté avec les recours ; cette procédure est plus longue que prévue. Quant aux répercussions financières, la commune fait le nécessaire pour se faire entendre.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour son attention et passe la parole à **M. Pascal Mauron**.

Raccordement et Service de piquet - EauSud

M. Pascal Mauron explique que comme il a déjà pu être lu dans le dernier Tous-ménages de Mars 2021, un mandat a été établi avec l'entreprise EauSud SA. De ce fait, il informe que depuis le 1^{er} avril 2021, lors d'une demande de raccordement au réseau d'eau potable en lien avec une nouvelle construction ou une installation temporaire, des formulaires sont disponibles sur le site internet d'EauSud, www.eausud.ch, et à retourner directement à office@eausud.ch ou sur le site internet de la commune, www.echarlens.ch.

Toute question ou événement, urgence concernant le réseau d'eau potable pendant les horaires de bureau 7h à 17h : Secrétariat EauSud : 026/919.82.22 – office@eausud.ch

Pour les urgences hors horaire de bureau (répond aussi en journée), service de piquet EauSud 24/24h – 365 jours/année : 079/248.22.25 i-Gruyère.

M. Pascal Mauron remercie l'assemblée pour son attention et passe la parole à **Mme Régine Décailloz Fischer**.



Projet co-jardinage

Mme Régine Décailloz Fischer souligne que la Commune a été contactée, le 10 mars 2021 par un collectif gruérien : « Graine d'Avenir » afin de diffuser un projet qui se nomme : CO-JARDINAGE.

C'est un concept basé sur le concept du jardin partagé afin de favoriser entre autres les liens intergénérationnels au sein du village. Il s'agit d'un mouvement citoyen qui vise à mettre en place un système d'échange : de temps, de compétences ou de matériel de jardin, de partager les récoltes, d'échanger des plantons, des boutures, etc....tous ces échanges sont gratuits.

Ce mouvement est parti du constat que de plus en plus de jardins potagers dans les villages sont abandonnés pour diverses raisons : âge des propriétaires, manque de temps ou d'envie, surfaces trop grandes. Et que d'un autre côté de plus en plus de familles souhaitent disposer d'un jardin pour y cultiver leurs propres légumes. Il s'agit donc de mettre en relation les propriétaires qui disposent de surfaces libres et les potentiels jardiniers amateurs ou débutants.

Pour permettre la communication entre les personnes intéressées, ce mouvement a créé une page de petites annonces sur le site internet de Graines d'Avenir. (www.grainesdavenir.ch/co-jardinage)

Il suffit d'annoncer si on est demandeur ou si on est disposé à mettre une parcelle à disposition, d'indiquer la surface disponible ou souhaitée.

(Un hôte détenteur du terrain et une personne intéressée) qui s'engage à respecter une charte de bonne conduite.

Afin de toucher un maximum de personnes, nous publierons un communiqué avec le lien sur le site internet de notre commune.

Déchetterie

Elle continue en évoquant que des rappels ont été faits sur votre dernier Tous-ménages de Mars, en particulier sur les déchets encombrants, le papier/carton et le PET.

Des remarques de notre prestataire de service, l'entreprise Niquille, sont parvenu à la Commune : trop de petits éléments figuraient dans les encombrants, (ce qui n'est pas leur place) et qui implique un temps de ramassage beaucoup trop long (2 -3 ouvriers, à l'aide d'une pelle pour charger). Ce temps nous est bien entendu facturé (4,60 frs/minute contre 3,60 frs/minute pour un chargement normal) soit 25 à 27 minutes contre 15 minutes pour un chargement normal. Enlèvement : 2 à 3 fois par mois. Ces remarques concernent en particulier tous les emballages, objets de tout genre en plastique et sagex.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir respecter les consignes dans le but de nous éviter des surcoûts et cela facilitera également le tâche de nos surveillants. Car ce n'est pas agréable pour vous comme pour eux de recevoir des remarques quelques fois désagréables.

Elle remercie d'avance l'assemblée pour sa compréhension.

Elle aborde le projet de la déchetterie intercommunale (regroupant Marsens, Echarlens, Sorens, Pont en Ogoz, Riaz et peut-être également Le Châtelard). Par lettre du 16 mars 2021, la commune de Marsens a informé notre Commune que le projet de la déchetterie intercommunale était prévu sur la parcelle no 1092 (territoire de Marsens).



Cette parcelle va tout d'abord accueillir le regroupement des corps de sapeurs-pompiers d'Echarlens, Sorens, Pont en Ogoz, Marsens et commune du Châtelard et par la suite l'espace restant sera réservé pour la future déchetterie intercommunale.

Dans le cadre de l'étude du projet de la déchetterie et afin de pouvoir dimensionner correctement l'espace et les différentes infrastructures, la Commune de Marsens a souhaité connaître notre avis et intérêt pour cette déchetterie. **Mme Régine Décailloz Fischer** soulève que notre administration a confirmé l'intérêt de notre Commune pour ce projet intercommunal.

Mme Régine Décailloz Fischer remercie l'assemblée pour son attention et passe la parole à **M. le Syndic**.

8. Divers

Avant d'entamer ce point, **M. le Syndic** rappelle que c'est avec plaisir que nous recevons les remarques et propositions émanant des citoyens de notre commune. Pour ce faire, il suffit de contacter l'administration communale durant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers.

Au sujet des urgences de l'hôpital de Riaz, **M. Jean-Pierre Yerly** demande si le Conseil communal a des nouvelles concernant une éventuelle réouverture.

M. le Syndic mentionne que l'administration communale n'a pas reçu d'information complémentaire. Il évoque également que dû à la pandémie le rendez-vous des syndics n'a pas pu avoir lieu et de ce fait ce sujet n'a pas été discuté.

Mme Emilie Amey évoque qu'au niveau du RSSG, elle n'a pas d'information supplémentaire. Par contre, elle soulève qu'une récolte de signatures est en cours pour le maintien des urgences de Riaz.

Mme Régine Décailloz Fischer mentionne qu'une demande a été faite auprès du Conseil communal pour récolter ces signatures à la déchetterie lors de son ouverture. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Jacques Pugin demande si les personnes concernées pourraient obtenir le calendrier des travaux d'assainissement des collecteurs du secteur de Montmelley.

M. Pascal Mauron informe que le dossier est encore au Service des constructions et de l'aménagement SeCA et de la Préfecture pour examen. Le permis de construire n'a pas encore été délivré. Les travaux ont été adjugés. Le calendrier des travaux sera transmis aux citoyens impactés par cette réalisation dès qu'il sera établi. De plus, une séance sera organisée avec ces derniers.

Enfin, pour terminer cette assemblée et en cette fin de législature, **M. le Syndic** souhaite remercier ses collègues du Conseil communal qui ont été brillamment réélus. Un merci particulier à M. Christian Tinguely démissionnaire en raison de la naissance d'une petite fille, Emelyne, et de son travail au sein de la Police Vaudoise. Tout de bon à lui pour la suite avec sa famille.

Il souhaite par la même occasion la bienvenue à M. Jean-Noël Mauron, élu le 7 mars dernier en tant que Conseiller communal.



Pour finir, il souhaite dire quelques mots afin de transmettre ses cordiales et sincères remerciements à Mme Patricia Gremaud qui partira à la retraite à la fin juin prochain.

« Le 1^{er} mai 1991, Mme Patricia Gremaud prenait ses fonctions de secrétaire communale à Echarlens. Après plus de 1200 séances de Conseil, 60 assemblées communales, sans compter les séances extraordinaires le soir, le plus souvent. Elle aura usé aussi 5 syndics et une cinquantaine de conseillers. Mme Gremaud est une personne sur qui la Commune a toujours pu compter, dimanches et jours fériés compris. D'un franc parlé légendaire et d'un tempérament bien trempé, Mme Gremaud a mis constamment ses compétences aux services de la communauté et a fait preuve de fidélité inconditionnelle à notre commune.

30 ans, c'est long et je pense sans mentir qu'aucune journée ne s'est ressemblée. En effet, une administration communale est l'endroit central d'un village. Ce peut être un lieu joyeux à l'annonce d'une naissance, houleux lors d'un désaccord avec un permis de construire par exemple ou stressant lors de questions juridiques.

Mais Mme Gremaud a toujours, malgré tout ce qui peut se passer, su garder son humour et sa petite blague pour garder le sourire et parfois même autour d'un bon verre de vin. Des anecdotes, il y a en a eu des centaines ; voire des milliers. Demandez-lui ou alors écrira-t-elle un livre pendant cette retraite bien méritée en parallèle à sa nouvelle activité de conseillère communale à Vuadens.

Mme Gremaud, au nom des autorités, et des citoyens d'Echarlens, je vous remercie du fond du cœur et vous souhaite plein de bonheur pour votre nouvelle jeunesse »

M. le Syndic tient à remercier vivement Mme Danielle Pasquier notre boursière pour son travail, sa patience, son professionnalisme et son écoute.

Un tout grand merci aussi à notre employé communal M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

M. le Syndic annonce qu'un bon de CHF 20.00, pour l'Auberge de la Croix-verte, est offert aux citoyens présents ce soir afin de remplacer l'habituel verre de l'amitié qui a dû malheureusement être annulé suite à la situation sanitaire que nous connaissons.

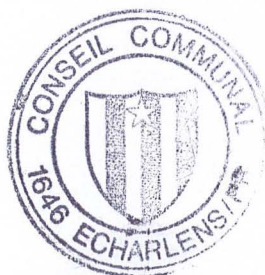
Il remercie tous ses collègues du Conseil pour leur travail et leur savoir-faire pour avoir un joli village où il fait bon vivre.

Enfin, un tout grand merci aux citoyens et citoyennes pour leur participation, leur écoute et leur confiance.

M. le Syndic clôt cette assemblée à 21h30 et souhaite à tous les citoyens et citoyennes un bel été.

La secrétaire

Gabrielle Mathez



Le syndic

Jean-Philippe Yerly